

Gu é r a n d e ( 4 4 )

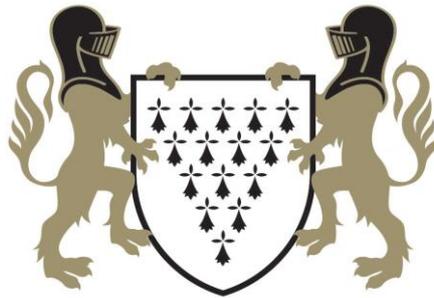
**REHABILITATION DU CLOCHER  
EGLISE DE SAILLE**

**CERFA 13 614\*01**

DEMANDE DE DEROGATION POUR LA DESTRUCTION, L'ALTERATION OU LA DEGRADATION DE  
SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPECES ANIMALES  
PROTEGEES

**CERFA 13 616\*01**

DEMANDE DE DEROGATION POUR LA PERTURBATION INTENTIONNELLE  
DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGES



**VILLE DE GUÉRANDE**

**MAIRIE DE GUÉRANDE**

7, place du Marché au Bois  
44230 Guérande  
Tél. : 02 40 15 60 40

Maitrise d'œuvre  
**SCP FOREST DEBARRE Architectes**  
211, Boulevard Auguste Peneau  
44300 NANTES  
Tél. : 02.40.50.54.54

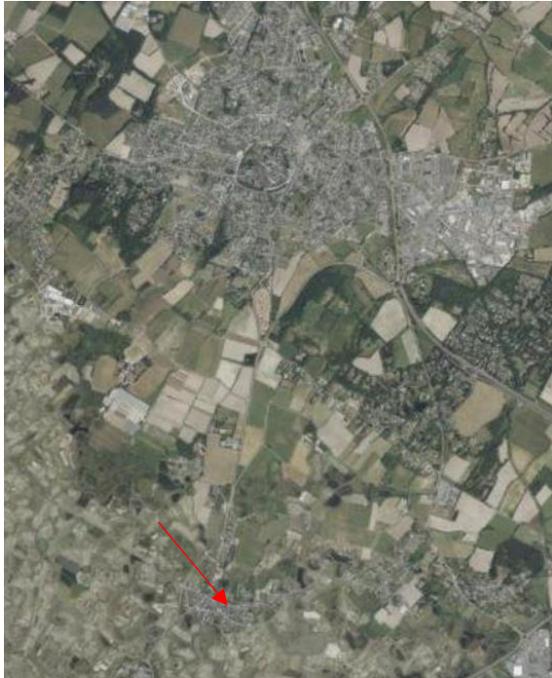
Septembre 2023

## Table des matières

LOCALISATION DE L'OPERATION .....	3
SITUATION DE L'OPERATION .....	3
CERFA 13 614*01 .....	5
CERFA 13 616*01 .....	7
GESTION DE LA BIODIVERSITE.....	9
Constat .....	9
Mesures d'évitement .....	10
Mesures de réduction .....	10
Mesures compensatoires .....	10
SUIVI TRAVAUX ET POST-PROJET.....	11
CONCLUSION.....	12

## LOCALISATION DE L'OPERATION

La présente opération prend place au niveau du clocher de l'église Saint-Clair de Saillé sur la commune de Guérande.



## SITUATION DE L'OPERATION

Dans le cadre de diverses pathologies observées sur l'ouvrage, les études réalisées concluent à la nécessité de déposer la partie haute du clocher et le beffroi métallique afin d'écartier tout risque d'effondrement de la structure.

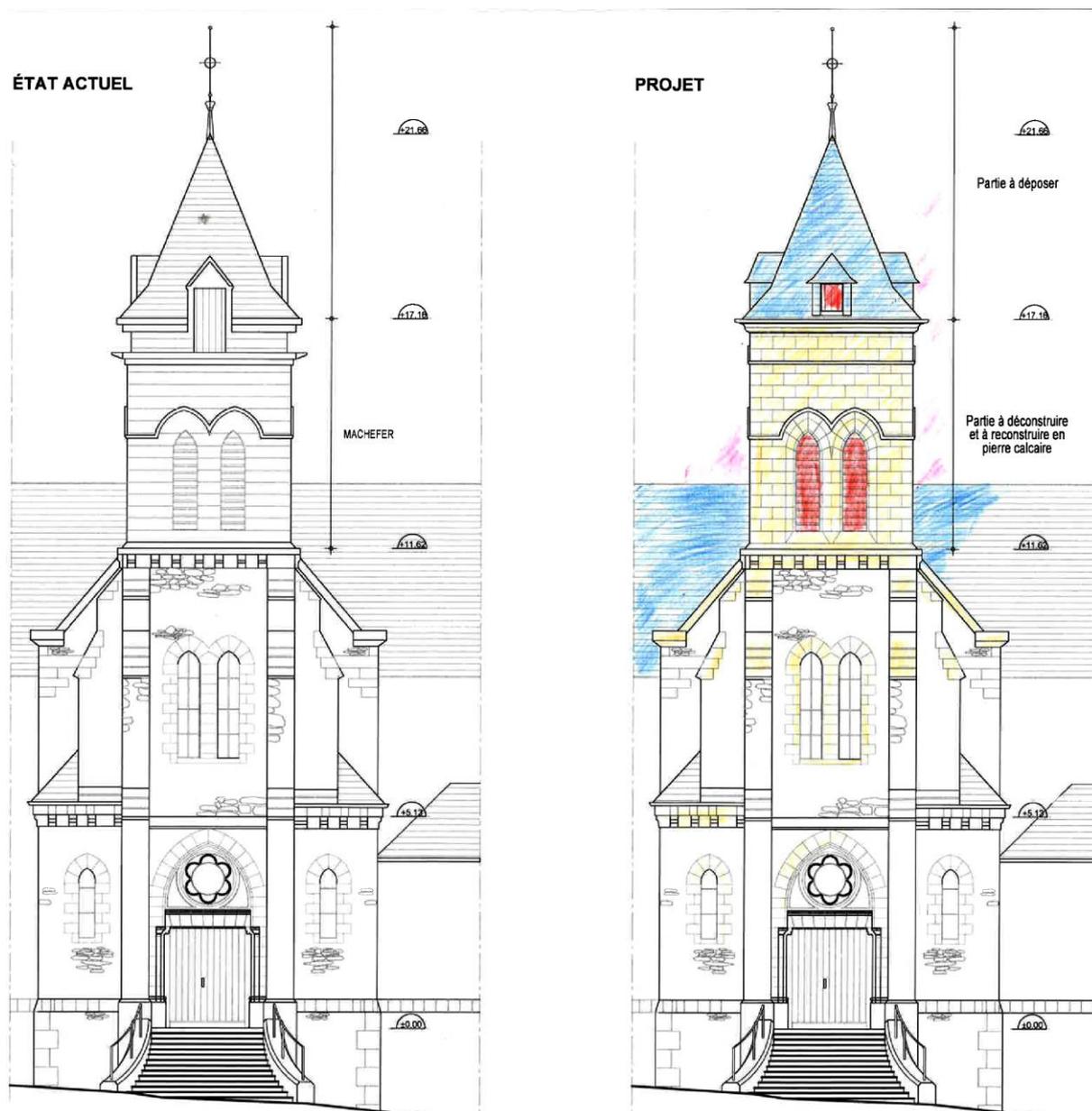


L'église se situe dans le périmètre PSR en tant que Patrimoine de Grand Intérêt avec une protection de type A, dont la définition est la suivante :

« Le patrimoine de Grand intérêt (protection de type A), à ne pas démolir, à restaurer avec des modifications mineures autorisées et à mettre en valeur ; ils sont généralement représentatifs de l'analyse architecturale décrite dans le rapport de présentation du PVAP ».

La commune de Guérande s'est engagée à réaliser :

- Les travaux de sécurisations nécessaires,
- La reconstruction de la partie haute du clocher en pierre de Richemont (initialement partie en mâchefer),
- La reconstruction du beffroi en bois (initialement métallique),
- La consolidation du clocher,



Ces travaux seront réalisés en accord avec l'ABF.



**D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION \***

Destruction  Préciser : .....

Altération  Préciser : *Certains aires pourraient être inaccessibles du fait de l'habitat.*

Dégradation  Préciser : *Dégradation accidentelle dans le cas de dépense de produits au cours des aires à proximité immédiate des travaux.*

Suite sur papier libre

**E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS \***

Formation initiale en biologie animale  Préciser : .....

Formation continue en biologie animale  Préciser : .....

Autre formation  Préciser : *Pratiquant, bureau d'étude, entreprises qualifiées, convention avec le BPO.*

**F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION**

Préciser la période : *Automne 2023 à Hiver 2024*  
ou la date : .....

**G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION**

Régions administratives : *Pays de la Loire*

Départements : *Loire Atlantique*

Cantons : .....

Communes : *Créteil*

**H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE \***

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures  Préciser : .....

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : .....

Suite sur papier libre

**I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION**

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : .....

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : .....

\* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à *Créteil*  
le *24/03/2023*

Signature *DUJET F.*



# CERFA 13 616\*01



N° 13 616\*01

**DEMANDE DE DÉROGATION**

POUR  LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT \*

LA DESTRUCTION \*

LA PERTURBATION INTENTIONNELLE \*

**DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

\* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement  
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations  
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ	
Nom et Prénom : .....	
ou Dénomination (pour les personnes morales) : <u>VILLE DE GUERANDE</u>	
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : .....	
Adresse : N° <u>7</u> Rue <u>Place du Marché au Bois</u>	
Commune <u>GUERANDE</u>	
Code postal <u>49350</u>	
Nature des activités : .....	
Qualification : .....	

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION		
Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 <u>Martinetts noirs</u>	<u>2 AN. b.</u>	<u>Perturbation intentionnelle dans le cadre de la réfection du clocher de l'église de Saillé</u>
B2		
B3		
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *			
Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input checked="" type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>
Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : <u>Programme de réfection du clocher de l'église de Saillé (49350 - Maine-et-Loire)</u>			
Suite sur papier libre			

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION	
(renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)	
DI. CAPTURE OU ENLÈVEMENT *	
Capture définitive <input type="checkbox"/>	Préciser la destination des animaux capturés : .....
Capture temporaire <input type="checkbox"/>	avec relâcher sur place <input type="checkbox"/> avec relâcher différé <input type="checkbox"/>
S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher : .....	

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher : .....

Capture manuelle  Capture au filet

Capture avec époussette  Pièges  Préciser : .....

Autres moyens de capture  Préciser : .....

Utilisation de sources lumineuses  Préciser : .....

Utilisation d'émissions sonores  Préciser : .....

Modalités de marquage des animaux (description et justification) : .....

Suite sur papier libre

**D2. DESTRUCTION \***

Destruction des nids  Préciser : .....

Destruction des œufs  Préciser : .....

Destruction des animaux  Par animaux prédateurs  Préciser : .....

Par pièges létaux  Préciser : .....

Par capture et euthanasie  Préciser : .....

Par armes de chasse  Préciser : .....

Autres moyens de destruction  Préciser : .....

Suite sur papier libre

**D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE \***

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs  Préciser : .....

Utilisation d'animaux domestiques  Préciser : .....

Utilisation de sources lumineuses  Préciser : .....

Utilisation d'émissions sonores  Préciser : .....

Utilisation de moyens pyrotechniques  Préciser : .....

Utilisation d'armes de tir  Préciser : .....

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle  Préciser : *Installation d'éclairage*

Suite sur papier libre

**E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPERATION \***

Formation initiale en biologie animale  Préciser : .....

Formation continue en biologie animale  Préciser : .....

Autre formation  Préciser : *Formation dispensée par le service de la protection de la nature*

**F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPERATION**

Préciser la période : *entre le 20/03 et le 25/03 (hors période de nidification)*

ou la date : .....

**G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION**

Régions administratives : *Loire-Atlantique*

Départements : *Loire-Atlantique*

Cantons : *Loire-Atlantique*

Communes : *Guérande*

**H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE \***

Relâcher des animaux capturés  Mesures de protection réglementaires

Renforcement des populations de l'espèce  Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : .....

Suite sur papier libre

**I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPERATION**

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : .....

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : .....

\* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à *Guérande*  
le *20/03/2023*  
Votre signature *DIJNET F.*

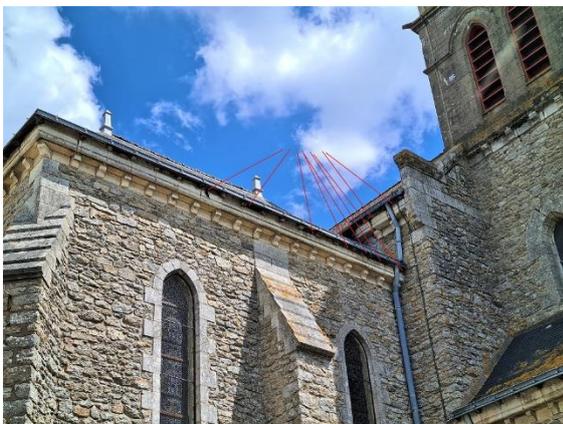


# GESTION DE LA BIODIVERSITE

## Constat

Les services techniques de la ville de Guérande s'appuient sur les services de la LPO 44 afin de pouvoir mesurer les éventuels impacts de l'opération sur la biodiversité nichant au niveau de l'église de Saillé.

Il a été observé 21 nids à proximité de la zone de travaux. Ces nids abritent pendant la période de reproduction et nidification (Début Mars à Fin Août) des martinets noirs, espèce protégée.



**PHOTO 1 - 9 NIDS DE MARTINETS NOIRS**



**PHOTO 2 - 5 NIDS DE MARTINETS NOIRS**



**PHOTO 3 - 7 NIDS DE MARTINETS NOIRS**

Ce repérage justifie la présente demande de dérogation via le formulaire CERFA 13 616\*01.

## Mesures d'évitement

La partie du clocher qui sera déconstruite / reconstruite se situe à une altimétrie supérieure (à partir de +11.62m) à celles des nids issus du repérage de la LPO 44. Fort de ce constat, l'hypothèse de destruction de nid dans le cadre des travaux peut être écartée.

La durée estimée des travaux étant de 10 mois, et dans l'optique de réduire les nuisances pendant la période de nidification, la maîtrise d'ouvrage s'oriente sur un étalement des travaux en 2 phases. Le calendrier prévisionnel de l'opération se décompose comme suit :

- Mise en sécurité, déconstruction de la partie haute du clocher et toiture provisoire : Début Novembre 2023 à Fin Février 2024
- Arrêt de chantier pendant la période de nidification : Début Mars à Fin Août 2024
- Reconstruction de la partie haute du clocher et pose des chainages pour consolidation de l'ouvrage : Début Septembre 2024 à Fin Février 2025

## Mesures de réduction

Afin de ne pas perturber les martinets noirs pendant la période de nidification, il est prévu pendant la période de chantier la dépose des filets et des plateaux de l'échafaudage.

Il ne resterait pendant cette période allant de Début Mars à Fin Août 2024 uniquement la structure tubulaire permettant d'assurer la stabilité de l'ouvrage.

Cette mesure a pour objectif la libre circulation des martinets noirs sur l'emprise des travaux.

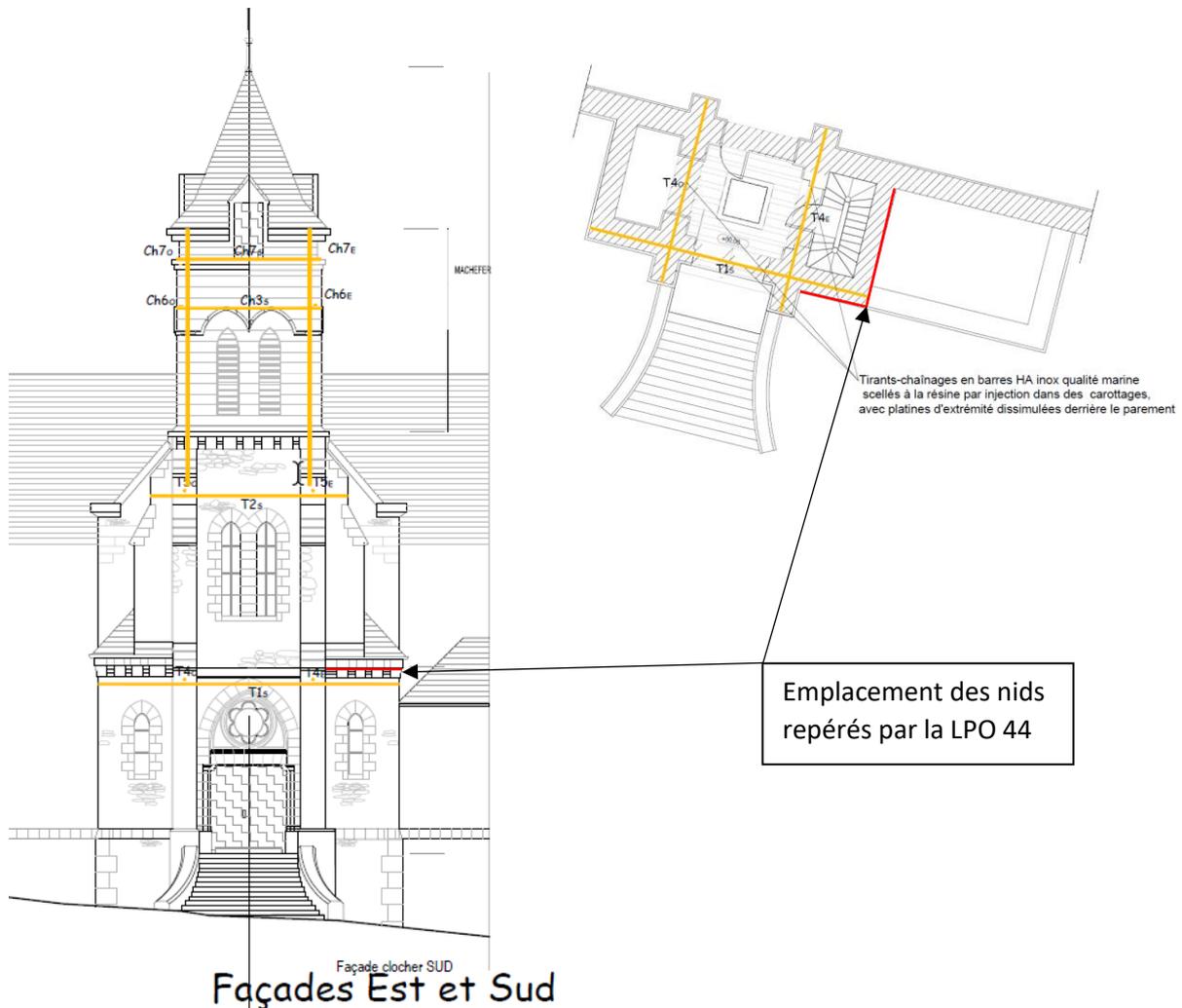
## Mesures compensatoires

Malgré l'ensemble des mesures d'évitement et de réduction prises. Le risque qu'un élément de la structure d'échafaudage empêche un martinets noir d'accéder au nid demeure.

Le cas échéant, en lien avec la LPO 44, des nids artificiels de type SCHWEGLER (ou équivalent) seront disposés sur la façade des échafaudages au plus près de la localisation de ceux existants afin de maintenir le nombre de nids lors de la période de nidification de 2024.

L'opération prévoit également le renforcement de la structure par la pose de chainages horizontaux et verticaux.

L'installation d'un de ces chainage horizontal (repéré T1S sur les plans ci-dessous) se fait à proximité immédiate de 4 nids selon les repérages effectués par la LPO 44.



Dans le cas d'une dégradation involontaire sur cette étape de l'opération, il est prévu au besoin la réparation de la cavité existante et/ou la pose de planches perforées (de forme ellipsoïde 6x3cm) en sous-face de toiture selon les recommandations de la LPO 44.

La réalisation des travaux ayant lieu hors période de nidification, aucune atteinte à l'espèce ne sera à déplorer.

L'impossibilité d'écarter totalement les risques mentionnés dans ce paragraphe justifie par sécurité la demande de dérogation via le formulaire CERFA 13614\*01.

## SUIVI TRAVAUX ET POST-PROJET

Une convention est en cours d'élaboration entre la commune de Guérande et la LPO 44 afin d'assurer, entre les 2 phases de travaux, le suivi des cavités et nids.

Cette convention prévoit également un suivi pendant une période de 3 ans après l'achèvement des travaux pendant la période de nidification de Début Mars à Fin Août.

## CONCLUSION

Les travaux de réhabilitation du clocher de l'église ne doivent pas impacter négativement la population de martinets noirs.

La réalisation des travaux en deux phases permet de réduire drastiquement les perturbations lors de la période de nidification.

De plus le nombre de nids naturels ou artificiels sera maintenu pendant l'opération avec un retour à 100% de nids naturels post-opération.

Enfin la convention pluriannuelle de partenariat avec la LPO 44 permettra de mesurer l'évolution de la population sur plusieurs années.